

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} OCTOBRE 2019 COMPTE-RENDU

Le premier octobre deux mille dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Norbert LIVENAIS, Colette PERRAULT, Chantal LOPEZ, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Rémi DHOMMEAUX, Claude PAILLARD, Michelle CHARPENTIER, Anita GUÉRIN, Sophie DESMIER, Philippe TRICAUD, Lilian LEBRET, Geneviève JUGE, Sonia GUIOULLIER, Nathalie COQUET, Armelle LACROIX, Philippe PELLUAU, Sandrine COURNE, Sylvie ECOLE.

Étaient absents et excusés : Marcel GUIOULLIER, Damien DESERT et Hervé GADBIN.

Était absent : Mathilin GUILLET.

Monsieur Claude PAILLARD est porteur d'un pouvoir de Marcel GUIOULLIER.

Monsieur Philippe PELLUAU est porteur d'un pouvoir de Hervé GADBIN.

Mme Sylvie ECOLE a été élue secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 3 SEPTEMBRE 2019

Le procès-verbal de la réunion du 3 septembre 2019 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Il est adopté à l'unanimité des membres présents, étant précisé que les contrats de Maîtrise d'œuvre de la réhabilitation de l'Escale précisent que les prix sont fermes, non actualisables et non révisables.

COMPTE RENDU DE DELEGATION

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 9 avril 2014, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 11, Route de la Boissière
- 2, Route de Craon
- 3, Rue Bourdais et Rue de l'église
- 31, Cité de la Repenelais
- 30, Cité de la Repenelais

Le Conseil Municipal n'émet pas d'observations.

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE d'inscrire à l'ordre du jour complémentaire les points suivants :

- Redevance d'occupation du domaine public gaz 2019
- Rapport d'activités 2018 de la CCPC

JUMELAGE

2019 – 108 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE REPAS PAR LE COMITE DE JUMELAGE

Le Comité de Jumelage a accueilli en août les jeunes allemands de Kirchheim.

La fourniture et la confection des repas ont été facturées à la commune,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ACCEPTE le remboursement par le Comité de Jumelage des frais réels de repas engagés par la commune, soit la somme de 1 629.98 €.

ASSOCIATIONS

2019 – 109 : DEMANDE DE SUBVENTION PAR L'ASSOCIATION LOISIRS SOLIDARITE DES RETRAITES DE LA MAYENNE – ANTENNE RENAZE

L'antenne renazéenne de l'association Loisirs Solidarité des Retraités de la Mayenne a été nouvellement créée.

Cette association a pour but de répondre aux besoins des retraités, pré-retraités, notamment en offrant du tourisme social et des voyages à petits prix.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE la somme de 200 € à l'antenne Renazéenne de l'association Solidarité des Retraités de la Mayenne, s'agissant d'une création d'une antenne locale d'une association départementale.

VOIRIE – ENVIRONNEMENT

2019 – 110 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE

Après que Monsieur le Maire ait donné lecture du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service d'eau potable,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

APPROUVE sans observations le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

2019 – 111 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Après que Monsieur le Maire ait donné lecture du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service d'assainissement,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

APPROUVE sans observations le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service d'assainissement.

2019 – 112 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Après que Monsieur le Maire ait donné lecture du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

APPROUVE sans observations le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif.

2019 – 113 : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS

Après que Monsieur le Maire ait donné lecture du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Monsieur Philippe PELLUAU a évoqué l'intérêt selon lui de la redevance, qu'il juge plus juste car en adéquation avec les volumes d'ordures ménagères produits en fonction de la composition du foyer.

2019 – 114 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC GAZ 2019

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser la somme de 646 € correspondant à la RODP 2019 de GRDF.

RECENSEMENT 2020

2019 – 115 : DESIGNATION DE COORDONNATEURS COMMUNAUX DE L'ENQUETE DE RECENSEMENT POUR L'ANNEE 2020

Début 2020, le recensement de la population aura lieu dans notre commune, il convient de nommer un coordonnateur communal titulaire et un coordonnateur suppléant, chargés de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

NOMME Charlène THOMAIN coordonnatrice titulaire et Aline DERSOIR coordonnatrice suppléante de l'enquête de recensement pour l'année 2020.

AFFAIRES GENERALES

2019 – 116 : ACCUEIL DE REFUGIES : PARTENARIAT FRANCE HORIZON / MAYENNE HABITAT

L'association France Horizon d'Angers via un partenariat avec Mayenne Habitat propose l'accueil de deux familles de réfugiés qui sont actuellement dans un camp à Strasbourg.

Ces deux familles sont originaires de la corne de l'Afrique. Une famille est composée d'une mère avec six enfants 15, 14, 10, 8, 5 et 2 ans. Une autre famille est composée de sa fille de 18 ans et un bébé.

Dans ce camp, ces deux familles ont sympathisé avec une autre famille composée d'une mère et d'un fils de 20 ans. Cette famille souhaiterait également venir sur notre commune.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 1 abstention et 20 Voix pour :

EMET un avis favorable à l'accueil des deux familles de réfugiés.

PRECISE que les deux familles seront accueillies dans des appartements de Mayenne Habitat Rue Jules Ferry, dans des cages d'escalier différentes.

C'est l'association France Horizon qui sera chargée d'accompagner les réfugiés. Leur arrivée aura lieu vers le 15 octobre 2019.

En ce qui concerne l'accueil de la 3^{ème} famille, le Conseil Municipal souhaite voir comment l'intégration des 2 premières familles se passe pour, dans quelques mois, se positionner sur leur potentielle venue.

2019 – 117 : DEMANDES DE SUBVENTION - D.E.T.R. 2020

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

SOLLICITE la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020 dans les projets suivants, en leur accordant un ordre de priorité :

PRIORITE N° 1 - Agrandissement de l'accueil périscolaire Ernest Guillard – St Joseph :

DEPENSES :

Coût H.T. des travaux :	45 707.43
Coût des honoraires M.O.	4 342.21
Contrôles SPS et Technique	3 000.00
Divers et imprévues	1 500.00

	54 549.64

RECETTES :

CAF – Subvention et/ou prêt (30%)	16 364.89
D.E.T.R. (50%)	27 274.82
Autofinancement	10 909.93

	54 549.64

PRIORITE N° 2 – Réfection de l'éclairage public avec économies d'énergie

Remplacement des lampes à vapeur de mercure par des LED

DEPENSES :

Coût H.T. des travaux	77 007.00
Coût des honoraires	3 080.28

	80 087.28

RECETTES :

D.E.T.R (50%)	40 043.64
Autofinancement	40 043.64

	80 087.28

PRIORITE N° 3 - Cheminement doux et piste cyclable - Rue des Vignes

DEPENSES :

Coût des travaux	64 858.50
Frais d'acquisition	5 000.00

	69 858.50

RECETTES :

D.E.T.R. (50%)	34 929.25
CD53 (produit des amendes de police en matière de sécurité routière)	10 000.00
Autofinancement	24 929.25

	69 858.50

PERSONNEL

2019 – 118 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal en date du 9 avril 2019,

A l'unanimité des membres présents et après en avoir délibéré,

décide :

Article 1 : Objet

Il est créé à compter du 11 octobre un emploi permanent, à temps non complet à raison de 24 heures hebdomadaires, d'agent d'entretien. Cet emploi pourra être pourvu par un agent appartenant au grade d'adjoint technique ou d'adjoint technique principal 2^{ème} classe.

En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire dans les conditions fixées aux articles 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 précitée.

Article 2 : Budget prévu

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours, chapitre : 012.

Article 3 : Effet

La présente délibération prendra effet au 1^{er} octobre 2019.

Article 4 : Exécution

Le Maire et le Receveur municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération, dont notamment les formalités de publicité, qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Voies et délais de recours

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

INTERCOMMUNALITE

2019 – 119 : RAPPORT D'ACTIVITES 2018 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, tous les ans avant le 30 septembre, le Président de l'EPCI adresse au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 septembre 2019 approuvant le rapport d'activité 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Craon, tel que présenté,

Considérant qu'il appartient au maire de chaque commune de présenter ce document au conseil municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus,

Considérant la transmission du rapport d'activité 2018 au maire, en date du 30 septembre 2019,

Considérant la proposition du Président d'accompagner cette présentation, lui-même ou un des Vice-présidents à la demande de la commune,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

PREND ACTE du rapport d'activités 2018 de la Communauté de Communes du Pays de Craon,

ÉMET un avis favorable.

INFORMATIONS

Soirée Cabaret :

Colette PERRAULT informe que le partenaire en 2019 de la soirée cabaret du 22 novembre prochain, sera l'association ARCIA. Une fiche récapitulative de réservation de carnets est proposée à chaque conseiller. En première partie, la Cie « les Fées Railleuses » avec leur spectacle « Les Polyamide Sisters », suivit de la Cie « Spectabilis » avec leur spectacle « Hop-là boum ».

Jeux Olympiques 2024 à PARIS :

Norbert LIVENAIIS informe que les J.O. 2024 auront lieu du 26 juillet au 11 août à Paris.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 auront lieu dans cinq ans mais la Mayenne y pense déjà. En effet la Mayenne veut être acteur de ces Jeux Olympiques et compte bien disposer de plusieurs centres de préparation des jeux pour un éventuel accueil de délégation d'athlètes en 2024.

La flamme olympique quant à elle devrait parcourir la France.

Unaniment, le Conseil Municipal émet le souhait de rentrer dans cette dynamique des J.O. 2024.

Terrain multisports :

Patrick GAULTIER informe qu'un arrêté municipal régissant les conditions d'occupation de cet équipement a été pris. Il a été communiqué pour information à tous les riverains de la Rue de la Mayenne. Il répond à une demande de M. Mickaël HUET qui se plaint des ballons qui vont dans sa propriété. Il est signalé que le pare-ballons est abimé.

Bilan du loto :

Michelle CHARPENTIER dresse le bilan du loto du CCAS : 126 personnes étaient présentes, soit un peu plus que l'an passé. Il a été vendu pour 1 232 € de cartes. Le montant des dépenses est de 1 120 € hors frais de personnel.

Portes ouvertes à la résidence autonomie :

Michelle CHARPENTIER informe qu'elles ont eu lieu le samedi 21 septembre 2019, une dizaine de visiteurs le matin et 88 convives le midi pour fêter les 30 ans de la structure.

Voyage Famille à Vannes :

Michelle CHARPENTIER dresse le bilan du voyage familles à Vannes. Une très bonne ambiance a régné tout au long de ce week-end où les 53 participants ont visité Vannes et se sont rendus en bateau dans le golfe du Morbihan sur l'île d'ARS.

Salon du bien vieillir :

Anita GUERIN informe qu'il aura lieu le 4 avril 2020. Des démarches sont en cours envers les commerçants, artisans et industriels renazéens pour les inviter à sponsoriser ce salon.

Annexe Maison Pré :

Colette PERRAULT informe que l'association « la fabrique aux mains d'or » souhaiterait disposer de ce local communal pour des expositions. Des devis sont en cours pour connaître le coût de la réhabilitation de ce bâtiment.

Borne de recharge des véhicules électriques :

Claude PAILLARD informe que TEM 53 nous a informé qu'en moyenne 1 véhicule par mois utilisait la borne de recharge. Philippe PELLUAU demande à connaître le nombre d'utilisateurs des autres bornes en Mayenne.

Prochain Conseil Municipal : Le mardi 5 novembre 2019 à 20 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.